
**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**Mise à jour
11-11-16**

LIGUE ET CHAMPIONNAT

**RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES**

V O L L E Y B A L L

Article 1 RÈGLEMENTS

Les règlements en vigueur sont ceux de VBQ sauf les modifications incluses dans cette réglementation spécifique et la réglementation générale du RSEQ-QCA.

Article 2 BALLON OFFICIEL

- BADEN SE-15-0-C

Les ballons suivants sont également tolérés pour les activités régionales :

- Tashikara #SV 5W
- MIKASA LV 200
- Arima

Article 3 UNIFORME

3.1 Tous les joueurs doivent porter un gilet de modèle et de couleur uniforme. Les mêmes exigences sont fortement recommandées pour le short et les bas, mais non obligatoire.

Les gilets doivent être numérotés à l'avant et à l'arrière (au centre) de 1 à 20. Le joueur libéro doit porter un maillot de couleur contrastante du même modèle que celui de l'équipe.

3.2 Une plainte (protêt) à cet effet, en deuxième moitié de saison, entraîne la disqualification du joueur non conforme. Une certaine tolérance est appliquée en début de saison et l'institution fautive est avisée de régulariser la situation pour le tournoi suivant. En cas de récidive, l'article 19.1.1 des règlements généraux s'applique.

Article 4 NOMBRE DE JOUEURS, SUBSTITUTIONS & PARTICIPATION

4.1 Nombre minimum = 7 joueurs habillés et en état de jouer au début de chaque rencontre, à moins d'une blessure lors d'un tournoi. On tolère une équipe qui présente seulement 6 joueurs à un match mais cette équipe perd 1 pt ES / match ou il aligne 6 joueurs. Si moins de 6 joueurs, voir règlements généraux, art. 19.4.2.

4.2 Le nombre maximum de joueurs **utilisé pour une rencontre est de 14** joueurs (identifiés sur la feuille de pointage). **La gestion de l'alignement est indépendante pour chaque rencontre, même si disputé sous forme de tournoi. L'entraîneur est responsable de valider son alignement à chaque rencontre et rayer les absents.**

✂ **4.3** L'utilisation du joueur libero est interdite au Benjamin et cadet masculin. La règle des 12 substitutions s'applique à ces catégories.

4.4 Toutes les équipes **Benjamines (F+M)** sont soumises **OBLIGATOIREMENT** à la règle de participation pour tous les matchs 2 sets, 2 de 3 ou de 3 sets. **La gestion des irrégularités se fait indépendamment pour chaque rencontre uniquement sur protêt** (Annexe VB-1). **La règle ne s'applique pas lors du championnat régional de niveau AA.**

✂ **4.5** **BENJAMIN : Un(e) joueur(se) ne peut faire plus de 5 points consécutifs au service, après quoi l'équipe adverse récupère le service. (La réglementation de VBQ s'applique)**
N.B. Peu importe la façon, sur la feuille de pointage, on ne peut pas inscrire dans une case d'un joueur au service un chiffre plus élevé que 5. Après quoi, l'équipe adverse récupère le ballon, sans faire de point.

✂ **4.6** Selon VBQ - Réception de service en touche

- **16 ans et moins = Benjamin & Cadet (autant F que M)**
Lors d'un service, la réception en touche est refusée (Signe DOUBLE)
- **Juvenile = Autorisé (autant F que M)**

✂ **Article 5** **DIMENSION DU TERRAIN ET HAUTEUR DU FILET**

Pour la catégorie BENJAMIN 4x4, le terrain doit avoir une dimension MINIMALE d'un terrain de badminton (double) soit : 6m10 (large) x 6m70 (profondeur) OU un maximum de 7m x 7m (terrain de volleyball partiel).

| <u>Hauteur du filet / catég.</u> | <u>MASCULIN</u> | <u>FÉMININ</u> |
|----------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Juvenile | 2 m 43 | 2 m 24 |
| Cadet | 2 m 35 | 2 m 15 2 m 24 |
| Benjamin | 2m20 2m24 | 2 m 10 2 m 15 |
| Mini 4x4 | 2 m 00 | 2 m 00 |

Nouvelles hauteurs provinciales scolaire qui s'appliquent au RSEQ-QCA

Article 6 **DURÉE DE JEU**

6.1 Une période minimale de 10 minutes, sur le terrain, est accordée à une équipe uniquement pour sa première rencontre de la journée ou lors d'une rencontre éliminatoire. Lors des rencontres suivantes, un minimum de 6 minutes à compter du moment où le terrain est accessible (libéré par les équipes de la rencontre précédente). La durée maximale est déterminée par l'heure prévue à l'horaire. Aucune rencontre ne doit débuter en retard, à moins que ce ne soit pour faire respecter la période minimale d'échauffement. Toutefois les rencontres peuvent être devancées avec l'accord des 2 équipes. L'échauffement à l'attaque est géré (2-2-1) et obligatoire pour toutes les catégories.

6.2 Toutes les rencontres se déroulent à pointage continu. Les sets réguliers sont de 25 points, et les sets déterminants (3^e set d'un 2 de 3) est de 15 points. Tous les sets doivent se terminer avec un écart minimal de 2 points, et ce, sans plafond. Lors de certaines rencontres de la ligue, identifiées « 2 de 3, 3^e set obligatoire », le 3^e set doit être disputé pour augmenter le volume de jeu et la participation (à moins d'accord des deux entraîneurs), et ce, comme s'il était déterminant (peu importe l'issue des 2 premiers sets). S'il n'est pas déterminant, ce 3^e set n'est pas comptabilisé au classement.

6.3 Temps morts :

Set de 15 ou 25 points : 2 temps morts réguliers de 60 sec. / équipe

Article 7 CLASSEMENT et BRIS D'ÉGALITÉ (rencontres 2 de 3)

7.1 Pour toutes les rencontres 2 de 3 sets, on tient compte du ratio « rencontres gagnées / rencontres perdues ». En cas de tournoi à rotation inégale ou incomplète, le bris d'égalité spécifique à la situation sera précisé spécifiquement, s'il y a lieu, sinon considéré à égalité sans bris.

* Lors d'un 2 de 3 sets (3^e set obligatoire), si le 3^e set n'est pas déterminant (joué pour la participation) il n'est pas considéré au classement.

7.2 TOURNOI AVEC ROTATION COMPLÈTE (BRIS D'ÉGALITÉ)

Le rang des équipes est déterminé par le nombre de rencontres gagnées sur l'ensemble des rencontres de la rotation. En cas d'égalité du nombre de rencontres gagnées entre 2 ou plusieurs équipes, le bris se fait en priorisant les avantages acquis selon l'ordre des critères suivants, jusqu'à ce que l'égalité soit totalement brisée, et ce, sans revenir à un critère précédent :

- 1° Meilleur quotient des sets gagnés et set perdus des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
- 2° Meilleur quotient des points pour et des points contre des sets, des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
- 3° Meilleur quotient des sets gagnés et sets perdus de toutes les rencontres de la rotation.
- 4° Meilleur quotient des points pour et des points contre de toutes les rencontres de la rotation.
- 5° Au régional, si l'égalité persiste toujours pour déterminer l'accès à la ronde éliminatoire, un set de barrage (15 pts) devra être joué entre les équipes encore à égalité. Si plus d'une équipe, on procédera par tirage au sort pour déterminer les affrontements de barrage, en cas de nombre impair, une équipe obtiendra un bye et affrontera le vainqueur d'une rencontre de barrage précédente. En autre temps ou situation, les équipes se verront accordées le même rang.

Article 8 CLASSEMENT et BRIS D'ÉGALITÉ (rencontres à sets fixes / 2 ou 3)

8.1 Pour toutes les rencontres ayant un nombre de sets fixes 2 OU 3 sets, on tient compte du ratio « sets gagnés / sets perdus ». En cas de tournoi à rotation inégale ou incomplète, le bris d'égalité spécifique à la situation sera précisé spécifiquement, s'il y a lieu, sinon considéré à égalité sans bris.

8.2 TOURNOI AVEC ROTATION COMPLÈTE (BRIS D'ÉGALITÉ)

Le rang des équipes est déterminé par le nombre de sets gagnés sur l'ensemble des rencontres de la rotation.

En cas d'égalité du nombre de sets gagnés, entre 2 ou plusieurs équipes, le bris se fait en priorisant les avantages acquis selon l'ordre des critères suivants, jusqu'à ce que l'égalité soit totalement brisée, et ce, sans revenir à un critère précédent :

- 1° Meilleur quotient des sets gagnés et set perdus des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
- 2° Meilleur quotient des points pour et des points contre des sets, des rencontres opposant les équipes à égalité entre elles.
- 3° Meilleur quotient des points pour et des points contre de tous les sets des rencontres de la rotation.
- 4° Au régional, si l'égalité persiste toujours pour déterminer l'accès à la ronde éliminatoire, un set de barrage (15 pts) devra être joué entre les équipes encore à égalité, si plus d'une équipe, on procédera par tirage au sort pour déterminer les affrontements de barrage, en cas de nombre impair, une équipe obtiendra un bye et affrontera le vainqueur d'une rencontre de barrage précédente. En autre temps ou situation, les équipes se verront accordées le même rang.

Article 9 OFFICIELS

9.1 Toutes les rencontres sont officiées par 1 arbitre reconnu par le RSEQ-QCA et l'AAVBRQ. Seules les finales des championnats régionaux peuvent être officiées par 2 arbitres.

9.2 En cas d'absence d'un arbitre à une rencontre (tournoi), les entraîneurs doivent s'entendre sur une modalité de dépannage et tenir officiellement la rencontre. Dans ce cas, la personne qui a officié doit, pour être payée, indiquer son nom comme officiel sur la feuille de pointage et s'identifier avec coordonnées auprès du responsable du tournoi afin d'être signalé dans le rapport de l'organisateur. Coordonnées requises (nom, adresse, école et numéro de téléphone). (À défaut d'identification, les 2 écoles seront créditées).

9.3 Les officiels mineurs (marqueurs) sont fournis par l'organisation hôte.

Article 10 DISQUALIFICATION

Un entraîneur ou un joueur disqualifié (cartons jaune et rouge), se voit automatiquement suspendu pour la rencontre suivante (match complet) conformément à l'article 18.1 des règlements généraux du RSEQ-QCA.

Article 11 MATÉRIEL

L'institution-hôteesse doit fournir le matériel nécessaire au bon déroulement des rencontres :

- Bancs des joueurs
- Tables pour officiels mineurs
- Tableau d'affichage de points
- Chaise d'arbitre
- Filets et tiges verticales

Article 12 MODIFICATION DE L'HORAIRE D'UN TOURNOI

En cas d'erreur dans la conception de l'horaire d'un tournoi, le responsable de compétition peut le corriger avec l'accord des entraîneurs concernés. Toute autre modification à l'horaire ne peut se faire qu'avec l'accord de tous les entraîneurs concernés OU avec l'autorisation du RSEQ-QCA.

Article 13 Mobilité de l'entraîneur

Entraîneur : Le mouvement de l'entraîneur de la ligne de 3m à la ligne de fond est toléré.

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION - BENJAMIN

Rencontres (MATCH) 2 sets, 2 de 3 ou 3 sets et plus

I- Nombre de joueurs soumis au règlement de participation

L'alignement officiel est celui qui figure sur la feuille de pointage de chaque rencontre. Seuls les joueurs présents, habillés et prêts à débiter la rencontre peuvent être inscrits. Tous les autres joueurs doivent être rayés de l'alignement de la rencontre. Aucun ajout n'est accepté après le début de la rencontre.

Le nombre officiel de joueurs inscrits pour une équipe représente le nombre potentiel de joueurs à être soumis à la règle (minimum =7, maximum = 12).

Une équipe comptant MOINS de **6** joueurs à l'heure prévue de la rencontre, PERD AUTOMATIQUEMENT le premier set PAR FORFAIT (0-25), si la situation n'est pas régularisée après 10 minutes, l'équipe PERD AUTOMATIQUEMENT le 2^e set et la rencontre PAR FORFAIT.

Tous et seuls les joueurs habillés qui participent à l'échauffement et sont inscrits sur la feuille de pointage doivent participer à la rencontre. (voir également règl. généraux art. 20.3 & 21.4). (Les 13-14-15^e joueur, le cas échéant, peuvent participer à l'échauffement)

LORSQUE LES DEUX ÉQUIPES N'ONT PAS UN NOMBRE ÉGAL DE JOUEURS EN UNIFORME, LE NOMBRE MINIMUM DE JOUEURS DEVANT PARTICIPER AU MATCH CORRESPOND AU NOMBRE DE JOUEURS DE L'ÉQUIPE QUI EN COMPTE LE MOINS À SA DISPOSITION, AU DÉBUT DU MATCH (minimum =7, maximum = 12).

EXEMPLE : L'équipe «A» compte onze (11) joueurs et l'équipe «B» seulement huit (8) joueurs en uniforme. La règle de participation doit donc être respectée par **au moins huit (8) joueurs** de l'équipe «A» ainsi que tous les joueurs de l'équipe «B». Les autres joueurs de l'équipe «A» peuvent également prendre part au match sans avoir à respecter la règle de participation.

II- Participation minimale

Tous les joueurs soumis à la participation minimale, doivent débiter l'un des sets et demeurer sur le terrain jusqu'à ce que la marque atteigne 10 points par l'une ou l'autre des équipes, et ce, afin de régulariser leur situation de participation minimale. Une substitution avant l'atteinte du 10^e point annule la régularisation du joueur substitué lors de ce set.

Lors d'une rencontre avec un 3^e set significatif, un joueur peut régulariser sa situation lors de ce 3^e set.

III- Blessure et disqualification

Si une substitution devient obligatoire avant le 10^e point pour blessure, saignement ou disqualification. Le joueur qui quitte est soustrait du nombre de joueurs à être soumis à la règle mais ne peut revenir au jeu au cours de cette rencontre. À moins d'être rétabli pour régulariser sa situation lors d'un set suivant.

L'équipe ne peut pas être pénalisée pour non-respect de la règle par un joueur blessé.

IV- Sanction

TOUTE ÉQUIPE QUI ENFREINT LA RÈGLE DE PARTICIPATION PERD AUTOMATIQUEMENT **LE 2^e SET PAR FORFAIT (possiblement le match si 3^e set non disputé).**

LA RESPONSABILITÉ DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT AINSI QUE LA VÉRIFICATION DU RESPECT DE LA RÈGLE PAR L'ÉQUIPE ADVERSE INCOMBE À L'ENTRAÎNEUR.

LA SANCTION S'APPLIQUE UNIQUEMENT sur DÉPÔT D'UN PROTÊT, durant ou immédiatement au terme de la rencontre, au plus tard lors de la signature des capitaines. Le capitaine ou l'entraîneur doit indiquer le protêt dans la case à cet effet dès le constat de l'irrégularité lors du dernier set. Chaque rencontre est traitée séparément.

Toute irrégularité administrative dans la procédure peut entraîner des sanctions administratives (amende, esprit sportif) sans nécessairement entraîner un forfait.

**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**Mise à jour
11-11-16**

LIGUE (suite)

**RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES**

V O L L E Y B A L L

Article 31 CLASSEMENT DES ÉQUIPES

31.1 Le nombre de niveaux de jeu offerts lors du championnat régional est établi annuellement selon le nombre d'équipes et la formule de jeu est décidée annuellement par le comité technique CT-VB en début de saison.

Pour les activités de la ligue, toutes les équipes d'une même catégorie / sexe sont insérées dans un processus de classement et de reclassement par section de différents niveaux de division (1 à x). Ce processus mène à déterminer les accès aux différents niveaux de championnats de ligues qui seront offerts pour chaque multiple de 8 équipes.

Les équipes seront réparties au départ selon le niveau indicatif demandé à l'inscription (AA-A) et/ou complété selon le cas en fonction du classement de l'année antérieure.

À la suite du premier tournoi (pré-saison), des équipes peuvent se voir imposer le niveau supérieur à celui demandé pour le 2^e tournoi. Le responsable de l'institution sera avisé préalablement.

On forcera des regroupements de 5 équipes par section. Lorsqu'impossible, les situations irrégulières se retrouveront au niveau inférieur.

| Tournoi#1 (Pré-saison) | | | Tournoi#2 classement | | | Tournoi#3 classement | | Tournoi#4 classement | Tournoi#5 Qualif | Championnats (selon nb éq.) |
|-----------------------------------|----|----|---------------------------------|----|----|---------------------------------|-----------|---------------------------------|-----------------------------|--|
| AA | AA | AA | AA | AA | AA | Div.1 - A | Div.1 - B | Div.1 (5) | Ch. Ligue (4 éq.) | RÉGIONAL AA (8) |
| | | | | | | Div.2 - A | Div.2 - B | Div.2 (5) | Qualif. AA-BB (4/8) | LIGUE BB (8) |
| | | | | | | | | Div.3 (5) | | |
| A | A | A | A | A | A | Div.3 - A | Div.3 - B | Div.4 (5) | Qualif. BB-A (4/8) | LIGUE A (8) |
| | | | | | | | | Div.5 (5) | | |
| | | | | | | Div.4 - A | Div.4 - B | Div.6 (5) | Qualif. A-B (4/8) | LIGUE B (8) |
| | | | | | | | | Div.7 (5) | | |
| | | | | | | | | Div.8 (5) | | |

- 31.2** Masculin seulement : Exceptionnellement, il est possible pour un maximum de 2 équipes par catégorie, d'évoluer avec la catégorie d'âge supérieure uniquement pour les activités de la ligue. Dans ce cas, l'équipe est assurée d'une participation au championnat régional de sa catégorie d'âge, mais perd tous ses autres privilèges dans sa catégorie inférieure dont la possibilité d'être hôte prioritaire du championnat régional de sa catégorie. Ces équipes devront faire la preuve lors du premier tournoi (qualification) d'un calibre de jeu supérieur aux autres équipes de sa catégorie d'âge. La demande de surclassement de l'équipe doit être approuvée par l'institution, le CT-VB et la CSS.

Article 32 CALENDRIER et FORMULES DE JEU

Pour toutes les catégories, il y a cinq tournois de ligue. Les points de performance ne sont cumulés qu'à compter du 2^e tournoi. Exceptionnellement, selon le nombre d'équipes dans la catégorie, le premier tournoi peut servir à calibrer les équipes et/ou compter au classement.

(À titre indicatif)

Deux formules de compétition peuvent être utilisées au cours de la saison, de type motion-démotion ou de rotation sur un nombre déterminé de tournois (saison). La décision est prise annuellement par le comité technique (CT-VB) :

32.1 MOTION / DÉMOTION

Après chaque tournoi, les équipes de chaque section sont reclassées selon le principe MOTION - DÉMOTION suivant :

- La(les) meilleure(s) équipes d'une section passe(nt) à la section du niveau supérieure.
- La(les) plus faible(s) équipe(s) d'une section passe(nt) à la section inférieure.
- Les autres équipes demeurent dans la même section ou dans une section de force équivalente (échelle).

Note : À chaque tournoi, des indications apparaissent au bas de l'horaire à cet effet.

32.1.1 Section de 4 équipes (1 section)

- Rotation complète (Match 2 de 3 sets/25 pts, 3^e set obligatoire/15 pts)
- Possibilité d'une 4^e rencontre 4-3, 2-1
- Motion et Démotion (minimum 1 équipe) selon le classement du tournoi

Note : si 2 sections voir section 8 équipes.

32.1.2 Section de 5 équipes :

- Rotation complète (Match 2 de 3 sets/25 pts, 3^e set/15 pts) <obligatoire en benjamin seulement)
- Motion et Démotion (minimum 1 équipe) selon le classement du tournoi

32.1.3 Section de 6 équipes :

- (Juv.+ Cad.) Rotation complète (Match de 2 sets de 25 points)
- (Benj.) Rotation incomplète (4 matchs 2 de 3 sets/25 pts, 3^e set oblig./15 pts)
- Motion et démotion minimum de 2 équipes

32.1.4 Section à 7 équipes :

- Rotation complète (Match de 2 sets de 20 points) ou
- Rotation incomplète (4 matchs 2 de 3 sets/25 pts, 3^e set si nécessaire/15 pts)
- Motion et démotion minimum de 2 équipes

32.1.5 Section à 8 équipes :

- Rotation complète intra-section (Match 2 de 3 sets/ 25 pts, 3^e set si nécessaire/15 pts) et Inter-section (4^e Match 2 de 3 sets/25 pts, 3^e set si nécessaire/15 pts)
- OU les 4 équipes de la sous-section A affrontent les 4 équipes de la sous-section B (Match 2 de 3 sets/ 25 pts, 3^e set si nécessaire/15 pts)
- Motion et démotion minimum de 2 équipes

32.2 Modèles pouvant être utilisés en formule rotation sur l'ensemble de la saison :

| Nb d'équipes | 8 | 9 | 10 | 11a | 11b | 12 | 13 | 14 |
|------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nombre de rotation | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Nb.total de rencontres | 14 | 16 | 18 | 20 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| Nb. Renc./tournoi | 3-4 | 4 | 4-5 | 5 | 3-3-4 | 3-4-4 | 4 | 4-4-5 |
| Tournoi #1 | Pré-saison | Pré-saison | Pré-saison | Pré-saison | Pré-saison | Pré-saison | Pré-saison | Pré-saison |
| Tournoi #2 | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation |
| Tournoi #3 | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation |
| Tournoi #4 | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation |
| Tournoi #5 | Rotation | Rotation | Rotation | Rotation | Ch.Ligue | Ch.Ligue | Ch.Ligue | Ch.Ligue |
| Champ.Régional | 6/8 | 6/9 | 6/10 | 6/11 | 6/11 | 8/12 | 8/13 | 8/14 |

Article 33 CHAMPIONNAT DE LIGUE ET SYSTÈME DE POINTAGE

33.1 Une équipe cumule des points selon son rang au classement général.

33.2 Le championnat de ligue (saison régulière) est disputé avec au moins, les 3 premiers au classement général + l'équipe hôte du championnat régional. Le classement final est établi en cumulant les points de la saison aux points du tournoi final (championnat de ligue). Pour les autres équipes, le tournoi #5, sert de classification en vue des championnats de ligue des différents niveaux.

33.3 À chaque tournoi, 5 points d'esprit sportif sont accessibles à chaque équipe. Ces points s'ajoutent aux points de performance dans le classement général. Lorsque l'équipe est sanctionnée par une 2^e fois pour conduite (geste) antisportive dans une rencontre, l'équipe perd 1 point. L'expulsion d'un joueur ou entraîneur, entraîne une perte de 2 points tandis qu'une disqualification entraîne la perte de tous les points d'esprit sportif de la journée. **Une équipe qui évolue à 6 joueurs perd également 1 pt ES par rencontre gagnée.**

Note : L'équipe forfait, perd automatiquement son point d'esprit sportif, sauf dans certains cas où l'éthique est maintenue. (Voir règlements généraux).

33.4 Seule une équipe est déclarée championne de ligue au terme de la saison. La meilleure de chaque catégorie/sexes et qui a cumulé le plus grand nombre de points au classement général (après 5 tournois), une bannière d'équipe championne de ligue Div.2 (AA) (remise lors du tournoi #5).

Au niveau de la Div.2 (AA), on tiendra un championnat régional avec les huit(8) meilleures équipes qualifiées. Pour tous les autres niveaux, il y aura des championnats à huit(8) équipes appelées championnats de ligue de niveaux Div.2-b (BB) - Div.2-c (CC) - Div.3 (A) – Div.3-b (B).

- ☞ Parmi les équipes benjamines, une bannière de ligue sera octroyée à la meilleure équipe préinscrite et respectant la limite d'âge de la catégorie Atome, (si 4 équipes et plus identifiées). L'équipe la mieux classée au classement des équipes benjamines.

33.5 Pointage : FORMULE MOTION-DÉMOTION (Exemple)

Lors des 2^e, 3^e et 4^e tournoi, les points sont accordés aux équipes selon leur rang dans leur section respective selon le nombre d'équipes et de sections parallèles (échelles).

Exemple : ligue à 20 à 24 équipes (2 échelles / Rouge-Or) :

| Échelle Rouge | | Rg | Échelle Or | |
|---------------|----|-----|------------|----|
| 12 | 10 | 1 | 12 | 10 |
| 11 | 9 | 2 | 11 | 9 |
| 10 | 8 | 3 | 10 | 8 |
| 9 | 7 | 4 | 9 | 7 |
| 7 | | 5 | 7 | |
| 5 | 5 | 5/6 | 5 | 5 |
| 8 | 6 | 1 | 8 | 6 |
| 6 | | 2 | 6 | |
| 4 | 4 | 2-3 | 4 | 4 |
| 3 | 3 | 3-4 | 3 | 3 |
| 2 | 2 | 4-5 | 2 | 2 |
| 1 | 1 | 5-6 | 1 | 1 |

Article 34 BRIS D'ÉGALITÉ (classement général)

- 1° En cas d'égalité au classement général, les critères de l'article 7 ou 8 (selon le cas) sont utilisés dans l'ordre pour briser l'égalité d'après les résultats obtenus lors des tournois comptant pour le classement général.
- 2° Si l'égalité persiste, les résultats de la dernière rencontre disputée entre les équipes à égalité prévaudra.

Article 35 REPRISE DE RENCONTRES ANNULÉES

35.1 Lorsqu'une équipe ne peut se présenter à cause de raisons majeures reconnues par l'ARSECA (tempête, accident, etc.) et que le tournoi se déroule, elle doit prendre les arrangements pour rejouer ses rencontres dans les plus brefs délais (à sa charge). « à défaut : Décision finale par le comité de vigilance ».

35.2 Le responsable sportif de l'école doit envoyer au RSEQ-QCA les raisons de l'absence, au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant le tournoi.

Article 36 ÉQUIPES D'ÉTOILES

Chaque équipe désignera un (1) joueur(se) étoile à être honoré, et ce, dans toutes les catégories / sexe, ces joueurs(ses) reçoivent un fanion.

Pour les catégories ayant plus d'un niveau de jeu (15 équipes et plus), il y a une seconde équipe étoile uniquement dans le meilleur niveau de jeu Div.2 (AA), les 4 premières équipes au classement général de la ligue obtiennent un 2^e joueur sélectionné.

N.B. : Les entraîneurs déterminent la composition de la 1^{ère} et 2^e équipe.

Au niveau juvénile (F-M), les entraîneurs Div.2 (AA) peuvent ajouter une sélection des (6) invités pour obtenir des alignements adéquats pour disputer la partie annuelle des étoiles Bleu-Noir. Les joueurs invités ne reçoivent pas de fanion, mais seulement le gilet de jeu.

**RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Mise à jour
11-nov.-16

CHAMPIONNAT (suite)

**RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES**

V O L L E Y B A L L

Article 71 CATÉGORIES

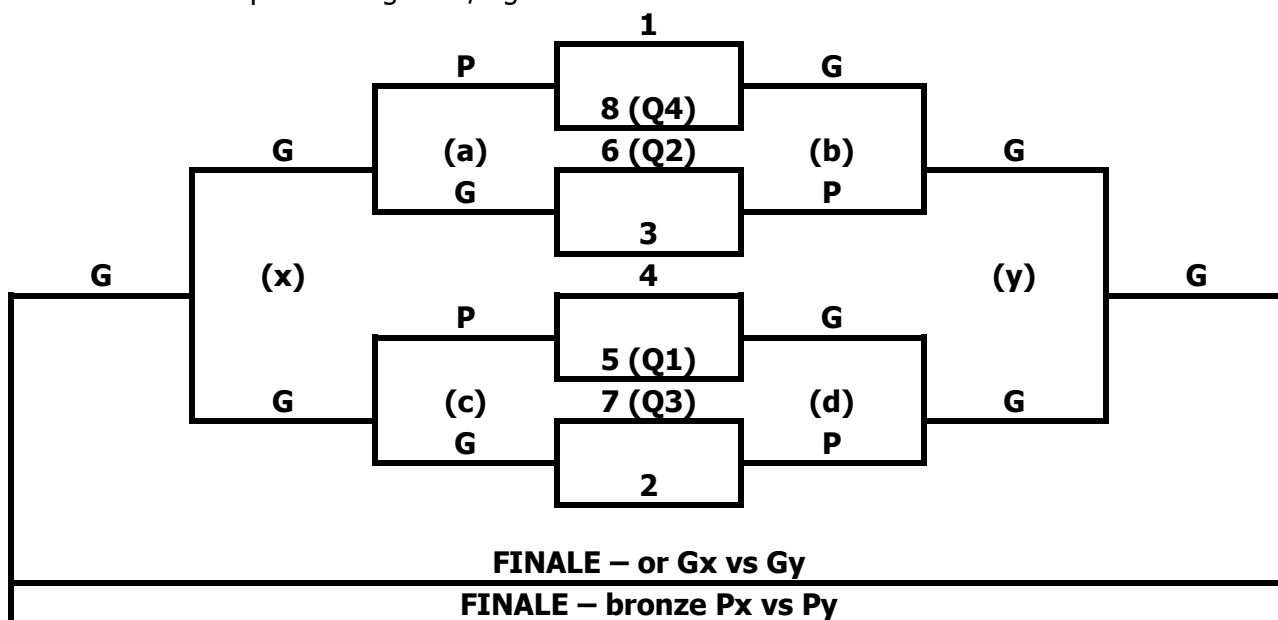
Le RSEQ-QCA reconnaît les championnats suivants (selon les inscriptions) :

| | Ligue | Régional |
|---------------------------|-----------------------|----------|
| JUVÉNILÉ : (Fém. & Masc.) | Div.2 (b-c)/Div.3 (b) | Div.2 |
| CADET : (Fém. & Masc.) | Div.2 (b-c)/Div.3 (b) | Div.2 |
| BENJAMIN : (Fém. & Masc.) | Div.2 (b-c)/Div.3 (b) | Div.2 |
| ATOME (s'il y a lieu) : | Désigné | --- |

Article 72 FORMULE DE COMPÉTITION

72.1 Cadet et Juvénile : Tournoi de type faux-double élimination ;
Avec rencontres de classement
- Rencontres : deux de trois (2/3) sets

Formule de championnat régional / ligue :



72.2 Rencontres de classement (Toutes catégories sauf Benjamin Div.2) :

Rencontres pour les 4 équipes qui n'accèdent pas aux 1/2 finales.

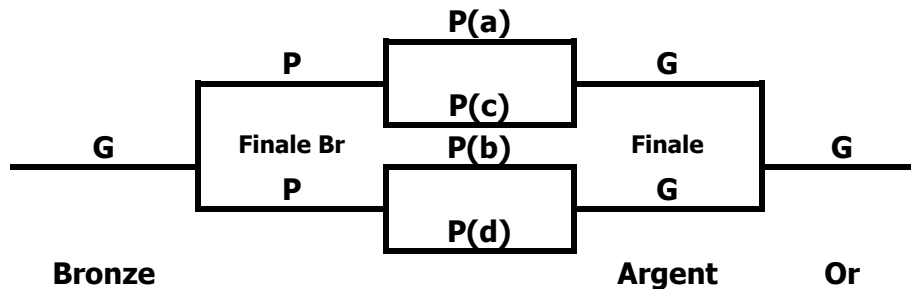
Formule des rencontres de classement



72.2 Benjamin Div.2 (AA seulement) : (Championnat de sous division – Section Relève)

Rencontres pour les 4 équipes qui n'accèdent pas aux 1/2 finales de la Div.2

Formule éliminatoire pour la section Relève



Article 73 ACCÈS AUX CHAMPIONNATS (RÉGIONAL-Ligue)

73.1 Pour toutes les catégories reconnues où 13 équipes et plus évoluent dans la ligue, le championnat régional regroupera 8 équipes au meilleur niveau Div.2 (AA), et on tiendra un championnat de ligue de niveau inférieur pour chaque multiple de huit(8) équipes supplémentaires.

73.2 Équipes extérieures :

Aucune équipe extérieure aux ligues ne peut accéder au championnat régional.

Article 74 MÉRITE SPORTIF

74.1 Division 2 :

- Bannière régionale à l'équipe championne
- Médailles régionales O-A-B aux 3 premières équipes

74.2 Autres niveaux (Div.2-b, 2-c, 3, 3-b) ainsi que la section relève benjamin Div.2

- Bannière ligue à l'équipe championne
- Médailles locales O-A-B aux 3 premières équipes

Article 75 REPRÉSENTATION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

- 75.1** Une seule équipe par catégorie/sexe, l'équipe championne de la division 2 (AA), est déléguée pour représenter la région au championnat provincial. Ses frais d'inscriptions sont assumés par la ligue.
- 75.2** Si plus d'une équipe est acceptée, la meilleure équipe suivante au classement du championnat régional division 2 (AA), sera désignée. Une 2^e équipe ainsi sélectionnée aura 50% de ses frais d'inscriptions payés par la ligue. Aucun soutien pour les autres formations.
- 75.3** La délégation maximale au championnat provincial dans chaque catégorie/sexe est composée de :
- 15 joueurs, incluant 3 substituts,
 - 2 entraîneurs/accompagnateurs, dont obligatoirement un responsable de l'hébergement et **du même sexe que les joueurs (ses)**.
 - l'entraîneur doit détenir au minimum une certification de niveau I

Voir règlements du RSEQ provincial www.sportetudiant.com